

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
29 novembre 2000  
Français  
Original: anglais

---

**Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1132 (1997)  
concernant la Sierra Leone****Note verbale datée du 27 novembre 2000, adressée au Président  
du Comité par la Mission permanente de l'Allemagne  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1132 (1997) concernant la Sierra Leone et, se référant à la note verbale SCA/2/000 (9) du 10 juillet 2000, a l'honneur de lui faire savoir ce qui suit :

La résolution 1306 (2000) du Conseil de sécurité, en date du 5 juillet 2000, a été appliquée par l'Union européenne en vertu du Règlement (UE) 1745/2000 du Conseil du 3 août 2000. L'Allemagne a publié ledit Règlement dans le *Journal officiel fédéral* (No 178 du 20 septembre 2000) en stipulant que les infractions au Règlement susmentionné de l'Union sont passibles de sanctions en vertu du paragraphe 4) de l'article 34 de la loi sur le commerce et les paiements extérieurs.